



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 4 octobre 2022, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;
Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

2022-10-271

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 septembre 2022
4. Comptes à payer et application des règlements nos 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de septembre 2022
5. Inscription et participation membre du conseil - Colloque Vélo Québec - Transformer nos milieux de vie par le vélo - 25 et 26 octobre 2022

Réglementation

6. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'occupation du domaine public (n° 1151-1)
6.1 Présentation du projet de règlement n° 1151-1

Comités et organismes régionaux

7. Comité de développement culturel - Nomination et renouvellement de mandat de membres citoyens

Ressources humaines

8. Révision description de fonctions - Révision agent administratif à la bibliothèque - Agent à la bibliothèque - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
9. Création et nomination poste chef inspecteur - Création et nomination poste cadre - Modification organigramme - Service de l'urbanisme et de l'environnement
10. Fin d'embauche d'un employé syndiqué - Service des travaux publics
11. Embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie

Contrats, mandats et acquisitions

12. Adjudication de contrat - Services de nettoyage des puisards de rue et de divers éléments du réseau d'égout pluvial et sanitaire - Appel d'offres no TP2201 - 2023-2024 plus 2 années optionnelles



13. Adjudication de contrat - Acquisition d'un chargeur sur roues - Appel d'offres n° TP2210
14. Adjudication de contrat - Services professionnels - Surveillance du projet de développement domiciliaire Tribeca - Appel d'offres n° OSP2204
15. Rejet des soumissions - Installation de clôtures pour parc canin - Appel d'offres n° GE2209
16. Autorisation de signature entente de services - Adjudication de contrat - Bilan des gaz à effet de serre (GES) - Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) - Affectation de surplus
17. Autorisation signature - Entente de service - Autorité 9-1-1 de prochaine génération
18. Autorisation de signature - Protocole d'entente - Aide financière - Maison des jeunes La Butte - 2023-2026
19. Autorisation signature - Modification au protocole d'entente - Luminosité sur la Montagne
20. Autorisation signature - Entente intermunicipale relative à l'aménagement d'un plateau surélevé et installation de deux afficheurs de vitesse sur le rang des Vingt - Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville

Affaires courantes

21. Subvention - École les Dynamix - Championnats canadiens à Calgary - 21 au 24 juillet 2022
22. Subvention - Association de ringuette RSR Flames (équipe cadette U19 A) - Tournoi de ringuette à Prague - 18 au 28 juillet 2023
23. Subvention - Opération Nez Rouge de la Vallée-du-Richelieu
24. Autorisation de dépense - Installation d'un système de caméras de surveillance centralisé - Fonds de roulement
25. Demande aide financière - Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - Volet aménagements résilients
26. Demande aide financière - Transports actifs dans les périmètres urbain (TAPU) - Sentiers au parc de la Seigneurie - Service du génie
27. Demande aide financière - Transports actifs dans les périmètres urbain (TAPU) - Réfection de la rue Champagne - Service du génie
28. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Autorisation pour un usage autre qu'agricole - Lots 3 078 565 et 3 078 566 - 70-C, rue Principale
29. Demande de révision des statuts des cours d'eau - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Cours d'eau Bernard et Deslauriers
30. Modification Politique portant sur le télétravail
31. Adoption - Calendrier des séances ordinaires du conseil - Année 2023
32. Renouvellement accréditation organisme - Jardins communautaires SBLG - Organisme indépendant - Été 2023
33. Dépôt procès-verbal de correction - Résolution n° 2022-08-248 - Adjudication de contrat - Fourniture de mobilier urbain - Appel d'offres n° GE2208
34. Modification résolution n° 2019-12-366 - Demande au Directeur de l'état civil du Québec - Célébration de mariages et d'unions civiles
35. Dépôt de rapports de participation
36. **Point ajouté**
Centre d'acquisitions gouvernementales - Appareils multifonctions
37. Période de questions et réponses
38. Tour de table des élus
39. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasilois (19 h 33 à 20 h 19)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.



2022-10-272

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 6 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le Maire porte à l'attention des membres du conseil que le procès-verbal comporte l'erreur suivante à la résolution n° 2022-09-263 :

Un paragraphe indiquant que la dépense sera imputée au règlement d'emprunt n° 1170 a été omis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, sans être lue publiquement, comme présenté avec la correction de la résolution n° 2022-09-263 par l'ajout du paragraphe suivant :

« Il est de plus résolu, d'imputer la présente dépense au règlement d'emprunt n° 1170 relatif à l'acquisition de véhicules, d'une dépense en immobilisation et d'un emprunt de 830 000 \$ ainsi que les frais de financement. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-273

RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements n°s 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de septembre 2022

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de septembre 2022 et représentant les déboursés suivants :

> Activités de fonctionnement	2 399 937,58 \$
> Activités d'investissement	1 018 204,20 \$
	<u>3 418 141,78 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-274

RÉSOLUTION

Inscription et participation membre du conseil - Colloque Vélo Québec - Transformer nos milieux de vie par le vélo - 25 et 26 octobre 2022

CONSIDÉRANT l'invitation reçue à participer au colloque de Vélo Québec devant avoir lieu les 25 et 26 octobre 2022, à Drummondville;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'y inscrire un représentant du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,



ET RÉSOLU :

D'autoriser l'inscription de monsieur le maire, Yves Lessard, à participer au colloque de Vélo Québec ayant pour thème « Transformer nos milieux de vie par le vélo » qui se tiendra les 25 et 26 octobre 2022, à Drummondville.

Il est de plus résolu que les frais d'inscription au coût de 385,17 \$, taxes incluses, les frais de déplacement, ainsi que les frais d'hébergement et tous les frais afférents soient défrayés par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2022-21

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement relatif à l'occupation du domaine public (n° 1151-1)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Martin Leprohon, pour la présentation d'un règlement.

Présentation du projet de règlement n° 1151-1

Le projet de règlement n° 1151-1 est présenté et déposé.

2022-10-275

RÉSOLUTION

Comité de développement culturel - Nomination et renouvellement de mandat de membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois membres citoyens du Comité de développement culturel sont venus à échéance le 7 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'UN seul membre a manifesté l'intérêt à poursuivre son implication au sein du comité;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De nommer mesdames Geneviève Lamarre et Jessica Garcia Lucas à titre de membres citoyens du Comité de développement culturel, et ce, pour un terme de deux ans, échéant le 7 septembre 2024;

De renouveler le mandat de madame Isabelle Hotte à titre de membre citoyen du Comité de développement culturel, rétroactivement au 7 septembre 2022, et ce, pour un terme de deux ans, échéant le 7 septembre 2024.

Le conseil remercie monsieur Louis Ricard ainsi que madame Cynthia Vallée pour leur implication au cours des dernières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-276

RÉSOLUTION

Révision description de fonctions - Révision agent administratif à la bibliothèque- Agent à la bibliothèque - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT la demande de révision de fonctions reçue;

CONSIDÉRANT la description de fonctions ainsi que l'évaluation du poste effectuée par le Comité de description de fonctions;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, daté du 20 septembre 2022;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De remplacer le poste « Agent administratif à la bibliothèque » par « Agent à la bibliothèque »;

D'adopter la description de tâches d'agent à la bibliothèque et jointe à la présente pour en faire partie intégrante ainsi que les pointages et les facteurs des cotes concernés;

De confirmer la nomination de madame Dominique Trempe au poste d'agent à la bibliothèque au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, rétroactivement au 9 juin 2022, au salaire de l'échelon 5 et aux conditions prévues dans la convention collective de travail régissant les employés membres du Syndicat de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-277

RÉSOLUTION

Création et nomination poste chef inspecteur - Création et nomination poste cadre -
Modification organigramme - Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT l'analyse de priorités des interventions ainsi que l'évaluation de l'organisation du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT le manque d'effectif au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT l'augmentation significative du volume de travail, dont entre autres, l'émission des permis et l'application de la nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste de Chef inspecteur syndiqué possédant une expérience de travail supérieure permettrait notamment de soutenir les inspecteurs dans l'interprétation de la réglementation, entraînant conséquemment une plus grande productivité;

CONSIDÉRANT QUE cette même ressource travaillerait aussi à l'émission de permis et au service aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de libérer le directeur du Service des tâches cléricales, afin qu'il puisse prioriser la planification de l'aménagement du territoire et répondre aux demandes du conseil;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est nécessaire de créer un poste cadre intermédiaire identifié comme Chef de service;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de revoir l'organigramme du Service afin de refléter cette nouvelle réalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb, en date du 20 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De créer le poste « Chef inspecteur » au Service de l'urbanisme et d'y nommer madame Caroline Paré, au salaire de l'échelon 5;

De créer le poste « Chef de service » au Service de l'urbanisme et de nommer madame Ève Drouin, urb., le tout conditionnel aux tests psychométriques;



De modifier l'organigramme du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de madame Ève Drouin.

Il est de plus résolu de modifier le Recueil des conditions de travail du personnel-cadre, ainsi que l'Annexe E de la convention collective en conséquence.

ADOPTÉE SUR DIVISION.

Madame la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond ainsi que monsieur le conseiller Olivier Cameron-Chevrier enregistrent leur dissidence.

2022-10-278

RÉSOLUTION

Fin d'embauche d'un employé syndiqué - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'embauche de l'employé matricule 4563 au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 20 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina.
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De mettre fin à l'embauche de l'employé matricule 4563.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-279

RÉSOLUTION

Embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie

CONSIDÉRANT les différents travaux de réfection des infrastructures municipales et routières qui seront réalisés par le Service cet automne;

CONSIDÉRANT le retour aux études de trois surveillants de chantier à la fin du mois d'août;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un surveillant de chantier, statut étudiant pour effectuer la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 22 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Jonathan Beauchemin, à titre de surveillant de chantier, statut étudiant au Service du génie, pour la période du 11 au 21 octobre 2022;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service du génie en fonction de leurs besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-10-280

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Services de nettoyage des puisards de rue et de divers éléments du réseau d'égout pluvial et sanitaire - Appel d'offres n° TP2201 - 2023-2024 plus 2 années optionnelles

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour les services de nettoyage des puisards de rue et de divers éléments du réseau d'égout pluvial et sanitaire, appel d'offres n° TP2201;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de deux soumissions le 19 septembre 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT POUR 2023-2024	OPTION 1 2025	OPTION 2 2026	MONTANT TOTAL taxes incluses
Beaugard Environnement Ltée	123 659,87 \$	73 002,44 \$	58 383,22 \$	255 045,54 \$
Sanivac Montréal (9363-9888 Québec inc.)	186 966,60 \$	108 404,18 \$	92 704,34 \$	388 075,12 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur ainsi que du technicien municipal du Service des travaux publics, messieurs Mathieu Gagnon, ing. et Charles Martin, en date du 19 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme et d'adjuger à Beaugard Environnement Ltée le contrat pour les services de nettoyage des puisards de rue et de divers éléments du réseau d'égout pluvial et sanitaire, appel d'offres n° TP2201, au montant de 123 659,87 \$, taxes incluses, pour les années 2023 et 2024 avec deux années optionnelles au montant de 73 002,44 \$ pour la première année d'option et de 58 383,22 \$ pour la deuxième année, conformément aux documents déposés le 19 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-281

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Acquisition d'un chargeur sur roues - Appel d'offres n° TP2210

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, appel d'offres n° TP2210;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une soumission, le 19 septembre 2022, au montant suivant, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Benco Pièces et Services	240 458,38 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur et du technicien en génie municipal du Service des travaux publics, messieurs Mathieu Gagnon, ing., et Charles Martin, en date du 19 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De retenir la soumission conforme et d'adjuger à Benco Pièces et Services le contrat pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, appel d'offres n° TP2210, au montant de 240 458,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 19 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-10-282

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Services professionnels - Surveillance du projet de développement domiciliaire Tribeca - Appel d'offres n° OSP2204

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour des services professionnels de surveillance du projet de développement domiciliaire Tribeca, appel d'offres n° OSP2204;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de quatre soumissions le 15 septembre 2022 :

SOUSSIONNAIRE	CONFORMITÉ
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	OUI
FNX-INNOV inc.	OUI
Parallèle 54 Expert-conseil inc.	OUI
Avizo Experts-Conseils	OUI

CONSIDÉRANT QU'au terme de l'analyse qualitative des soumissions, trois enveloppes de prix ont été ouvertes :

SOUSSIONNAIRE	POINTAGE FINAL	RANG
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	12.08	1
FNX-INNOV inc.	11.67	2
Parallèle 54 Expert-conseil inc.	11.23	3
Avizo Experts-Conseils	-	-

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection qui s'est tenu le 20 septembre 2022, du directeur et du chargé de projet du Service du génie, messieurs Guillaume Grégoire, ing. et Sébastien Couture, ing., en date du 21 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De retenir le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage et d'adjuger à Le Groupe-Conseil Génipur inc. le contrat pour des services professionnels de surveillance du projet de développement domiciliaire Tribeca, appel d'offres n° OSP2204, pour un montant de 99 516,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés en date du 15 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-283

RÉSOLUTION

Rejet des soumissions - Installation de clôtures pour parc canin - Appel d'offres n° GE2209

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées par voie d'appel d'offres sur invitation relativement à l'installation de clôtures pour le parc canin, appel d'offres n° GE2209;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois soumissions le 22 août 2022, aux montants suivants, taxes incluses :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Clôtures LCM inc. (9276-0054 Québec inc.)	40 563,18 \$
Clôture Spec II inc.	59 901,98 \$
Clôture Daviault	48 134,28 \$*

*non conforme

CONSIDÉRANT QUE le projet est à nouveau à l'étude et que le parc canin pourrait être redessiné;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rejeter toutes les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur ainsi que de la gestionnaire de projets du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing. et madame Vanessa Tiemani, ing., en date du 20 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De rejeter les soumissions déposées le 22 août 2022 pour l'installation de clôtures pour le parc canin, appel d'offres n° GE2209.

Il est de plus résolu d'autoriser le Service du génie à procéder à un nouvel appel d'offres après l'approbation du concept final par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-284

RÉSOLUTION

Autorisation de signature entente de services - Adjudication de contrat - Bilan des gaz à effet de serre (GES) - Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM) - Affectation de surplus

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Politique d'achat de la Ville, une recherche de prix a été effectuée auprès du CREM, organisme à but non lucratif, pour la réalisation d'un bilan des gaz à effet de serre sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'organisme à nous épauler dans cette démarche et la réception de leur offre de services au montant suivant, non taxable :

FOURNISSEUR	MONTANT
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie	9 500 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, monsieur Philippe Chrétien, urb., en date du 19 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

De retenir la proposition déposée et d'octroyer au Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, le contrat pour la réalisation d'un bilan des gaz à effet de serre pour un montant de 9 500 \$, non taxable, conformément à la proposition déposée;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de service, dans le cadre du bilan à effectuer concernant les gaz à effet de serre sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

Il est de plus résolu d'acquitter la présente dépense à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-285

RÉSOLUTION

Autorisation signature - Entente de service - Autorité 9-1-1 de prochaine génération

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité 9-1-1 joue un rôle essentiel dans l'avancement du 9-1-1PG grâce à l'exécution de l'entente de service;

CONSIDÉRANT QUE les Centres d'Appel de la Sécurité Publique (CASP) 9-1-1 fournissent le service de réponse et de répartition 9-1-1 pour la municipalité;



CONSIDÉRANT la migration à venir de E9-1-1 à 9-1-1PG;

CONSIDÉRANT QUE les CASP ne seront pas autorisés à migrer vers le 9-1-1PG tant qu'une nouvelle entente n'aura pas été signée;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean-Marie Beaupré, directeur général, OMA, en date du 14 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de service à intervenir avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération ainsi que tout autre document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-286

RÉSOLUTION

Autorisation de signature - Protocole d'entente - Aide financière - Maison des jeunes La Butte - 2023-2026

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente conclu avec la Maison des jeunes La Butte par la résolution n° 2021-09-283, lors de la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021, pour l'octroi d'une aide financière pour l'année 2022, vient à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de maintenir une subvention afin d'aider au financement des activités de l'organisme au montant de 50 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent consigner leurs droits et obligations réciproques par écrit pour les années 2023 à 2026;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 22 août 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente pour l'octroi d'une aide financière pour les années 2023 à 2026 au montant de 50 000 \$ par année, à intervenir avec la Maison des jeunes La Butte.

Il est de plus résolu que la Maison des jeunes La Butte s'engage à augmenter les services aux citoyens de la Ville de Saint-Basile-le-Grand si le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) augmente sa subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-287

RÉSOLUTION

Autorisation signature - Modification au protocole d'entente - Lumicité sur la Montagne

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu avec la compagnie 9303-4825 Québec inc. (Promoteur) par la résolution n° 2019-07-213, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, pour le projet de développement Lumicité sur la Montagne (place Boulay);



CONSIDÉRANT QUE les travaux de la place Boulay sont terminés depuis deux ans;

CONSIDÉRANT QUE le Promoteur devait compléter la construction des infrastructures du sentier reliant la place Boulay et le boulevard du Millénaire et que la Ville était responsable des travaux de pavage et d'éclairage du sentier;

CONSIDÉRANT QU'au cours des travaux, le Promoteur a fait l'acquisition de la propriété voisine située au 302, rang des Vingt offrant ainsi l'opportunité de revoir le tracé du sentier;

CONSIDÉRANT QUE le protocole doit être modifié afin d'autoriser la modification du tracé ainsi que le remboursement de certains travaux réalisés par le Promoteur à la demande la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, la modification au protocole d'entente avec la compagnie 9303-4825 Québec inc. (Promoteur) dans le cadre du projet de développement Lumicité sur la Montagne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-288

RÉSOLUTION

Autorisation signature - Entente intermunicipale relative à l'aménagement d'un plateau surélevé et installation de deux afficheurs de vitesse sur le rang des Vingt - Saint-Basile-le-Grand et Saint-Bruno-de-Montarville

CONSIDÉRANT QUE certaines problématiques de sécurité ont été relevées sur le Rang des Vingt dont, entre autres, la vitesse;

CONSIDÉRANT QU'une portion du Rang des Vingt est située sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de faire l'aménagement d'un plateau surélevé ainsi que l'installation de deux afficheurs de vitesse sur le rang des Vingt, entre la rue Prévert de Saint-Bruno-de-Montarville et la rue Anne-Hébert de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand désirent consigner par écrit les termes de leur entente pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente intermunicipale relative à l'aménagement d'un plateau surélevé et installation de deux afficheurs de vitesse sur le rang des Vingt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-10-289

RÉSOLUTION

Subvention - École les Dynamix - Championnats canadiens à Calgary - 21 au 24 juillet 2022

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour Antoine Beshara, en date du 11 août 2022;



CONSIDÉRANT QU'Antoine, âgé de 16 ans, est un athlète de niveau national en sport de trampoline, affilié à Gymnastique Québec et élève au sein de l'école les Dynamix depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que cet athlète a participé à la Coupe du Québec et aux Championnats québécois, lui permettant ainsi de se qualifier pour les Championnats canadiens qui se sont tenus à Calgary du 21 au 24 juillet dernier;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien financier s'adressant aux organismes et aux individus;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire encourager l'élite sportive;

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur aux équipements et installations du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Donald Zimmer, en date du 2 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De verser une contribution financière de 300 \$ à l'école les Dynamix afin de défrayer une partie des coûts reliés à la participation d'Antoine Beshara, pour la saison 2021-2022, aux événements de la Coupe du Québec et aux Championnats canadiens tenus à Calgary du 21 au 24 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-290

RÉSOLUTION

Subvention - Association de ringuette RSR Flames (équipe cadette U19 A) - Tournoi de ringuette à Prague - 18 au 28 juillet 2023

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière pour défrayer une partie des coûts reliés à la participation de l'équipe RSR Flames au tournoi de ringuette, catégorie cadette U19 A de calibre compétitif qui aura lieu à Prague du 18 au 28 juillet 2023;

CONSIDÉRANT la participation de quatre citoyennes de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien financier s'adressant aux organismes et aux individus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire encourager l'élite sportive;

CONSIDÉRANT les rapports du coordonnateur aux équipements et installations du Service des loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Donald Zimmer, en date du 23 août 2022 et 13 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 1 000 \$ à l'équipe RSR Flames pour la participation d'Arianne d'Amour, Jessie d'Amour, Delphine Jarry et Florence Villeneuve de l'équipe cadette U19 A au tournoi de ringuette qui aura lieu à Prague du 18 au 28 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-291

RÉSOLUTION

Subvention - Opération Nez Rouge de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par le coordonnateur de l'organisme Opération Nez Rouge de la Vallée-du-Richelieu en date du 19 août 2022;



CONSIDÉRANT QUE l'organisme Opération Nez Rouge offre un service bénévole d'accompagnement aux gens qui ne sont pas en mesure de conduire un véhicule et que ce service est offert à tous les résidents de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une contribution financière à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

Qu'un montant de 150 \$ soit versé à Opération Nez Rouge de la Vallée-du-Richelieu à titre de contribution financière afin d'aider cet organisme à poursuivre sa mission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-292

RÉSOLUTION

Autorisation de dépense - Installation d'un système de caméras de surveillance centralisé - Fonds de roulement

CONSIDÉRANT la hausse des épisodes de vandalisme sur les différents terrains municipaux;

CONSIDÉRANT l'approbation du conseil quant à l'acquisition d'un système de caméras de surveillance pour la mairie par la résolution n° 2021-11-340 adoptée à la séance du 22 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire requiert l'installation de caméras de surveillance pour le parc du Ruisseau ainsi que pour l'aréna Jean-Rougeau;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle analyse des besoins a été effectuée;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, monsieur Martin Beaulieu, en date du 2 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la réalisation des travaux pour l'installation de caméras de surveillance pour un montant total de 28 600 \$, taxes incluses.

Pour défrayer la présente dépense, il est de plus résolu d'emprunter au fonds de roulement, un montant de 28 600 \$, pour une période de cinq ans, remboursable à raison de cinq versements égaux de 5 720 \$ à compter de 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-293

RÉSOLUTION

Demande aide financière - Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) - Volet aménagements résilients

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du guide du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations - Volet aménagements résilients et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;



CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., ainsi que de la gestionnaire de projets, madame Vanessa Tiemani, ing., en date du 20 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet aménagements résilients du PRAFI;

D'autoriser le directeur du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente;

De s'engager à respecter les modalités du guide applicables à la Ville;

De s'engager, si l'aide financière pour le projet est accordée, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés au projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui incombe à la Ville ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-294

RÉSOLUTION

Demande aide financière - Transports actifs dans les périmètres urbain (TAPU) - Sentiers au parc de la Seigneurie - Service du génie

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet Sentiers au parc de la Seigneurie, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 6 600 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 119 627,18 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser le directeur du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2022-10-295

RÉSOLUTION

Demande aide financière - Transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) - Réfection de la rue Champagne - Service du génie

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand a pris connaissance des modalités d'application du programme TAPU et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Réfection de la rue Champagne, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 3 000 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 174 145,30 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

D'autoriser le directeur du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-296

RÉSOLUTION

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Autorisation pour un usage autre qu'agricole - Lots 3 078 565 et 3 078 566 - 70-C, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE le sol faisant l'objet de la demande d'autorisation possède un bon potentiel agricole et est de classe 2W;

CONSIDÉRANT QUE les lots faisant l'objet de la demande possèdent peu de potentiel d'utilisation à des fins d'agriculture dû à la présence d'un bâtiment de grande superficie et à l'artificialisation du sol par un aménagement de gravier pour le transport véhiculaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas d'impact réel et significatif sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'application des lois et règlements relatifs aux distances séparatrices;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- La préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol.

CONSIDÉRANT QUE l'usage d'entrepôt commercial bénéficierait d'un droit acquis en vertu de la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,



ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation pour les lots 3 078 565 et 3 078 566 et de l'acheminer à la CPTAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-297

RÉSOLUTION

Demande de révision des statuts des cours d'eau - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu - Cours d'eau Bernard et Deslauriers

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la rue Principale entre le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier et la limite de la Ville de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

CONSIDÉRANT l'analyse pour un projet d'entretien de la branche 24 Sud du cours d'eau Bernard demandé par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) soulevant l'hypothèse que ce cours d'eau pourrait en fait être un fossé de voie publique plutôt qu'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises avec la MRCVR quant à l'analyse du statut des cours d'eau Bernard et Deslauriers;

CONSIDÉRANT la Loi sur les compétences municipales qui accorde aux MRC une compétence exclusive en matière de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de demander à la MRCVR de procéder à cette analyse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De demander à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu de procéder à l'analyse du statut de la branche 24 Sud du cours d'eau Bernard ainsi qu'à celui de la branche 2 du cours d'eau Deslauriers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-298

RÉSOLUTION

Modification Politique portant sur le télétravail

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la Politique portant sur le télétravail par la résolution portant le n° 2021-06-203;

CONSIDÉRANT l'expérience de la dernière année et le bilan positif effectué par le Service des ressources humaines avec la collaboration des différents Services de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite laisser plus de latitude aux gestionnaires dans l'application de la Politique;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir et améliorer les conditions de travail portant sur le télétravail étant donné l'évolution du marché depuis la pandémie COVID-19;

CONSIDÉRANT les difficultés d'embauche et de rétention de personnel qualifié dans tous les secteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Politique portant sur le télétravail doit être modifiée en conséquence;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date du 13 septembre 2022;



2022-10-299

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De modifier la Politique portant sur le télétravail en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION

Adoption - Calendrier des séances ordinaires du conseil - Année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit adopter, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De tenir les séances ordinaires du conseil pour l'année 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista, Saint-Basile-le-Grand, aux dates suivantes :

- Lundi 16 janvier;
- Lundi 6 février;
- Lundi 6 mars;
- Lundi 3 avril;
- Lundi 1^{er} mai;
- Lundi 5 juin;
- Lundi 3 juillet;
- Lundi 21 août;
- Mardi 5 septembre;
- Lundi 2 octobre;
- Lundi 6 novembre;
- Lundi 4 décembre.

Il est de plus résolu qu'un avis public à cet effet soit publié conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-10-300

RÉSOLUTION

Renouvellement accréditation organisme - Jardins communautaires SBLG -
Organisme indépendant - Été 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé en mars 2022 de retirer temporairement la gestion des jardins à l'organisme Jardins communautaires SBLG à la suite de démission de deux membres et d'en prendre la gestion pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande d'accréditation des Jardins communautaires SBLG;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui a pour objectif la gestion écologique des activités de jardinage dans les jardins communautaires de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur des loisirs prévoit qu'un organisme municipal de loisirs doit faire l'objet d'une reconnaissance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Martine Lapointe, en date du 13 septembre 2022;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De reconnaître les Jardins communautaires SBLG à titre d'organisme indépendant de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt procès-verbal de correction - Résolution n° 2022-08-248 - Adjudication de contrat - Fourniture de mobilier urbain - Appel d'offres n° GE2208

Un procès-verbal de correction est déposé à l'effet que la greffière a apporté une correction à la résolution n° 2022-08-248, afin de remplacer dans le CONSIDÉRANT de la recommandation, le titre de madame Mégane Grégoire-Larouche, « ing. » par « gestionnaire de projet », le tout conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes.

2022-10-301

RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2019-12-366 - Demande au Directeur de l'état civil du Québec - Célébration de mariages et d'unions civiles

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Guy Lacroix a manifesté le désir de devenir célébrant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une demande d'autorisation auprès du Directeur de l'état civil du Québec à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2019-12-366 en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant :

« D'autoriser monsieur le maire Yves Lessard ainsi que messieurs les conseillers Denis Vézina et Guy Lacroix à célébrer des mariages et des unions civiles au nom de la Ville. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de participation suivant :

- De messieurs Yves Lessard, Martin Leprohon et Guy Lacroix - Assise de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Tenue les 12 et 13 mai 2022.

Affaires nouvelles

Point ajouté

2022-10-302

RÉSOLUTION

Centre d'acquisitions gouvernementales - Appareils multifonctions

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède depuis plusieurs années, une flotte d'appareils multifonction de marque Xerox en location;



CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de cinq appareils venait à échéance le 3 octobre 2022 et qu'un 6e viendra à échéance le 24 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'appareil multifonction de marque Toshiba à l'aréna est désuet depuis plusieurs années et devra également être remplacé;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

CONSIDÉRANT QUE le CAG doit plus particulièrement acquérir pour le compte des organismes publics, des biens et des services en procédant à des regroupements ou en exécutant des mandats;

CONSIDÉRANT les négociations qui ont eu lieu entre le CAG et le fournisseur Xerox dans le cadre du mandat d'acquisition d'imprimantes et d'appareils multifonctions;

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur des technologies de l'information, monsieur Martin Beaulieu, en date du 3 octobre 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De confier au Centre d'acquisitions gouvernementales, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour les appareils multifonction de marque Xerox nécessaires aux activités de la Ville;

D'autoriser le directeur des technologies de l'information, monsieur Martin Beaulieu, a signé le contrat à intervenir avec le CAG pour la fourniture d'imprimante, d'une durée de 60 mois, représentant un montant d'environ 65 000 \$, plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (21 h 19 - 21 h 46)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

Tour de table des élus (21 h 47 - 21 h 55)

Le maire offre un tour de table aux conseillers.

2022-10-303

RÉSOLUTION

Levée de la séance


Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Yves Lessard
Maire


Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe